

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 22 février 2018*

*L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : 15 février 2018*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 8  
Votants : 10*

*Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0*

**Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – M. TESTON - Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – Mme GRENIER – M. CORNET.**

**Excusés : Max JOLLIVET a donné procuration à Joël TESTON.  
Marie-France LEBRAT a donné procuration à Jocelyn GAUTHIER.  
Catia PIQUEMAL, Philippe EUVRARD, Philippe BOUNIARD.**

**Absents : Mme RAMUS - M RIFFARD.**

M Joël TESTON a été élu secrétaire.

**Objet : Création d'un emploi dans le cadre du dispositif Contrat Emploi Compétences (CEC) pour le service scolaire**

Le maire expose au Conseil Municipal les besoins en personnel pour le remplacement d'agents communaux momentanément indisponibles à l'école maternelle, à l'accueil périscolaire ou à la cantine ainsi que les besoins pour l'entretien des locaux.

Il propose de créer un poste d'Agent Scolaire d'une durée d'un an à temps non complet à compter du 01 mars 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

.../...

- **APPROUVE** la création d'un emploi en Contrat Emploi Compétences (CEC) pour une durée d'un an et une rémunération au SMIC à compter du 01 mars 2018
- **CHARGE** son Maire de procéder au recrutement de l'agent.
- **PRÉCISE** que l'emploi sera créé pour une durée hebdomadaire de vingt-deux heures par semaine.
- **AUTORISE** son Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et les Services de l'État ainsi que le contrat de travail avec l'agent.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 22 février 2018.

POUR COPIE CONFORME,  
Alba La Romaine, le 23 février 2018.  
LE MAIRE,  
André VOLLE.



REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE

26 FEV. 2018